

Poitiers, le 6 juin 2024

Le Département de la Vienne noue un partenariat avec l'Entreprise à But d'Emploi « Le Ressort » de Naintré pour lutter contre la fracture numérique

Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement et l'Inclusion Numériques et Jacky GAUTHIER, Président de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Le Ressort à Naintré, ont signé une convention attributive d'aide pour collecter et reconditionner du matériel informatique ancien à destination des familles éloignées des usages numériques, en présence d'Henri COLIN, Vice-Président en charge de l'Éducation, des Collèges, de l'Université et des Bâtiments. Cette convention prévoit un financement du Département à hauteur de 77 100€.

➤ **Permettre la réussite éducative de tous les collégiens**

La lutte contre la fracture numérique et le décrochage scolaire constituent une priorité pour le Département de la Vienne. Lancé en mai 2022 dans la Vienne, premier Département engagé en région Nouvelle-Aquitaine, le dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE) permet la mise à disposition d'équipements numériques, de formations adaptées aux besoins locaux et de ressources pédagogiques.

Le dispositif TNE est porté par le Secrétariat Général pour l'Investissement, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et opéré par la Banque des Territoires, le Département de la Vienne, l'Académie de Poitiers, la Trousse à projets, et le Réseau Canopé avec 4 objectifs principaux :

- **Équiper chaque salle de classe avec du matériel neuf et performant**
- **Former chaque enseignant à l'usage du numérique dans ses pratiques pédagogiques**
- **Mettre à disposition une sélection de ressources et d'outils numériques pédagogiques**
- **Accompagner les parents et favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant**

Tous les collèges du département de la Vienne ont ainsi bénéficié d'équipements, de ressources numériques mis à disposition des élèves et des enseignants pour développer les usages du numérique. Le Département de la Vienne accompagne également les parents dans la scolarité de leurs enfants via des ateliers d'« e-parentalité » animés par des conseillers et médiateurs numériques.

Parallèlement, le Département a décidé de récupérer le matériel numérique dans les collèges de la Vienne afin de le reconditionner pour en faire bénéficier les familles qui en ont besoin.

Dans cette même dynamique d'inclusion numérique, le Département de la Vienne a décidé de signer une convention d'aide attributive avec l'Entreprise à But d'Emploi Le Ressort afin qu'elle puisse collecter et réaliser le reconditionnement du matériel informatique.

➤ **Un partenariat avec l'EBE Le Ressort pour reconditionner le matériel informatique et accompagner les familles les plus éloignées des usages numériques**

Le Département de la Vienne s'associe avec l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Le Ressort à Naintré pour collecter le matériel informatique dans les collèges et les bâtiments du Département, et le reconditionner dans la recyclerie de l'EBE afin de favoriser son réemploi.

L'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Le Ressort implantée à Naintré dispose d'une unité de reconditionnement de matériel informatique avec du personnel dédié. Ouverte en mars 2022, l'entreprise emploie en Contrats à Durée Indéterminée et à temps choisi, des personnes privées d'emploi depuis au moins 1 an et volontaires. **Première Entreprise à But d'Emploi du département de la Vienne, Le Ressort s'inscrit dans l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)**, portée par les communes de Cenon-sur-Vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré, constituées solidairement en association Tope 5 du Châtelleraudais (Territoire Objectif Plein Emploi des 5 du Châtelleraudais).

Cette convention prévoit d'attribuer une subvention à l'EBE Le Ressort à hauteur de 77 100€ (sur une dépense subventionnable de 78 100€) co-financés par le Département de la Vienne dans le cadre de France 2030 et du dispositif TNE, votée en commission permanente le 30 mai 2024.

A partir du 1er juillet 2024, l'EBE Le Ressort va ainsi procéder aux missions suivantes :

- Collecter le matériel numérique issu des lieux identifiés par le Département de la Vienne
- Identifier les possibilités de reconditionnement
- Orienter les matériels obsolètes dans la filière de recyclage
- Reconditionner les matériels jugés aptes à l'issue de l'opération de tri
- Mettre les matériels numériques à disposition des familles qui les récupéreront

Les parents bénéficieront également d'un accompagnement par un professionnel de l'inclusion numérique mis en place par le Département afin de faciliter la prise en main des équipements. Ils seront informés sur l'ensemble des dispositifs de l'inclusion numérique disponibles sur le territoire pour les soutenir dans leurs usages quotidiens du numérique, et les accompagner dans la réalisation de démarches en ligne (Espaces France Service, Conseillers numériques...).

Avec ce partenariat, le Département de la Vienne entend poursuivre ses actions de lutte contre la fracture numérique en veillant à doter les collégiens et leurs familles d'outils numériques adaptés. Ce partenariat s'inscrit plus globalement dans une démarche d'économie sociale et solidaire (ESS), avec le recyclage et le reconditionnement du matériel, tout en soutenant l'économie locale et un acteur majeur de l'ESS sur le territoire qui recrute des personnes éloignées de l'emploi.